

## École Saint-Rédempteur, année scolaire 2021-2022

# RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 4<sup>e</sup> année - Primaire

*Voici comment votre enfant sera évalué cette année.*

### **Moyens d'évaluation**

Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques.

L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

### **Commentaires**

Pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, selon le jugement de l'enseignant, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, communication mensuelle si votre enfant a un plan d'intervention, etc.

### **Matières évaluées**

Pour la deuxième année consécutive, deux bulletins vous seront transmis au lieu de trois. Ils devront présenter des résultats pour chacune des matières et des compétences au programme de votre enfant. Les résultats seront présentés sur une base annuelle, et non par cycle.

### **Compétences autres**

L'une des quatre compétences suivantes (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe) devra être commentée à chacune des étapes par l'enseignant titulaire de votre enfant.

### **Élève en modification des attentes de programme**

Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

## ÉVALUATIONS

### Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

**4<sup>e</sup> année :** Les épreuves obligatoires du Ministère (MEES) en français, lecture et écriture, seront administrées à la fin mai et début juin. Celles-ci compteront pour 10 % du résultat final de l'année.

### Épreuve obligatoire par le Centre de services scolaire (CSSPO)

**4<sup>e</sup> année :** Les épreuves obligatoires du centre de services scolaire en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Les résultats alloués aux épreuves (résoudre une situation problème et utiliser un raisonnement mathématique) seront comptabilisés dans le 60 % de la 2<sup>e</sup> étape, selon le pourcentage déterminé par les Directions générales des Centres de services scolaires régionaux.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Deux communications écrites

Les communications écrites sont des moyens de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elles comportent des commentaires sur ses apprentissages, son comportement et ses compétences. La 1<sup>re</sup> communication sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 17 novembre 2021 et la 2<sup>e</sup>, au plus tard le 16 avril 2022.

### Rencontres de parents


L'enseignant de votre enfant sera disponible pour une rencontre téléphonique, par visioconférence ou en présence si la situation le permet pour les parents qui le désirent le **18 novembre 2021**. Une seconde période de disponibilité est prévue **du 19 au 22 avril 2022** pour rencontrer les parents qui le désirent et pour ceux dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement.

### Premier bulletin (40 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 31 août 2021 au 21 janvier 2022. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le **28 janvier 2022**.

### Deuxième bulletin (60 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 24 janvier au 23 juin 2022. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le 27 juin 2022.

Disciplines de la 4 <sup>e</sup> année du primaire			1 <sup>re</sup> étape (40 %)	2 <sup>e</sup> étape (60 %)	Épreuves obligatoires	Les moyens suivants pourraient être utili- sés pour évaluer votre enfant
Français, langue d'enseignement	Lire	50 %	✓	✓	Épreuve lecture (minis- térielle) 10 %	
	Écrire	30 %	✓	✓	Épreuve écriture (minis- térielle) 10 %	
	Communiquer oralement	20 %	✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situa- tion problème	30 %	✓	✓	Épreuve résoudre (CSSPO)	
	Utiliser un raisonne- ment mathématique	70 %	✓	✓	Épreuve raison- ner (CSSPO)	
Anglais, langue se- conde	Communiquer orale- ment en anglais	50 %	✓	✓		
	Comprendre des textes lus et entendus	35 %	✓	✓		
	Écrire des textes	15 %	✓	✓		
Science et technologie		100 %	✓	✓		
Géographie, histoire et éducation à la ci- toyenneté		100 %	✓	✓		
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓		
Éthique et culture religieuse		100 %	✓	✓		
Arts  *Un choix	Plastiques	100 %	✓	✓		
	Danse	100 %				
	Musique	100 %	✓	✓		
	Dramatique	100 %				
Compétences autres : Apprécier une compé- tence à chacun des bulletins (la même ou pas).	Exercer son jugement critique				NOTE : Toutes les matières et les compé- tences doivent être évaluées aux deux étapes.	<small>Centre de services scolaire des Portages- de-l'Outaouais</small> 
	Organiser son travail					
	Savoir communiquer					
	Travailler en équipe		✓	✓		